



Chers amis dans le Christ,

Vous souhaitez tous répondre à l'invitation de notre pape François qui nous demande de travailler à partir de la Relatio Synodi «*[pendant] un an pour mûrir, avec un vrai discernement spirituel, les idées proposées et trouver des solutions concrètes à tant de difficultés et d'innombrables défis que les familles doivent affronter, à donner des réponses à tant de découragements qui entourent et étouffent les familles.*» [Pape François : discours final du synode 18-10-2014].

Il vient même de nous rappeler qu'il faut non seulement approfondir la totalité des paragraphes de la Relatio Synodi mais aussi intégrer des questions éventuellement oubliées, et en particulier avancer dans la pastorale sacramentelle des couples divorcés-remariés et des personnes homosexuelles, en se posant aussi les questions du « comment ».

[Questions pour la réception et l'approfondissement de la Relatio Synodi 09-12-2014 site du Vatican http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20141209_lineamenta-xiv-assembly_fr.html]

Un petit groupe de prêtres et de laïcs, souhaitant dans leur divers lieux d'église, paroisses, mouvements, communautés, travailler à cette demande du pape, s'est réuni pour élaborer un « kit de réunion synodale », au départ pour leur usage propre, mais qu'ils sont très heureux de vous faire partager à la demande de certains d'entre vous.

Le but de ce document est donc d'aider tout groupe de chrétiens, reliés à une paroisse, un mouvement, une communauté, ou constitué pour l'occasion, à entrer pour une ou plusieurs soirées, pour un weekend ou plus, dans une démarche synodale. Au sein de petits groupes ces chrétiens seront

amenés à vivre l'expérience de «faire un petit bout de chemin» en direction de l'autre, dans l'écoute et la réflexion, en essayant d'apporter des propositions concrètes.

Ces petits groupes seront guidés par les mises en garde du pape lui-même lorsqu'il énumère les cinq tentations qui risquent de stériliser les échanges dans son discours final du synode extraordinaire d'octobre 2014, ainsi que par ces paroles qui s'adressent tout particulièrement aux très nombreux chrétiens qui n'ont jamais eu l'occasion de participer à ce type d'échanges et dont le pape souhaite entendre la voix :

Parler sans crainte

Ecouter avec humilité

Accueillir avec un cœur ouvert.

[Pape François Discours inaugural du Synode 6-10-2014 VIS, Vatican Information Service]

L'enjeu est bien que nous, Peuple de Dieu, nous nous mettions en route pour mieux vivre l'Évangile dans la richesse, mais aussi dans la diversité de nos situations familiales.

Nous espérons que ce "kit" vous sera utile et que vous trouverez la façon la plus opportune de l'employer en l'adaptant éventuellement au public invité, ainsi que de trouver la manière dont il souhaite apporter sa "contribution" en la faisant parvenir aux instances hiérarchiques adéquates.

Bon travail,
Belles rencontres,

L'atelier synode de la CCB-Lyon
décembre 2014



Comment utiliser l'ensemble de ce kit

Cet ensemble est composé de deux Dossiers, dont les documents sont téléchargeables....., *contenant* :

DOSSIER 'Kit d'animation' : les 2 outils d'animation

DOSSIER "Documents officiels", des textes officiels de référence :

- la *Relatio Synodi* (*lineamenta*) et les questions pour la réception et l'approfondissement associées .
- Le discours de clôture de synode du pape François.
- Les questions du conseil Famille et Société de la conférence des évêques de France

DOSSIER 1

Le présent "Kit d'animation inter-synodale" comprend :

- > Une **introduction** qui peut accompagner un courrier ou un mail et qui explique le sens de cette démarche synodale demandée par le pape.
- > Un **mode d'emploi** de ce kit pour un animateur ou un groupe qui souhaite organiser une telle rencontre.
- > Des propositions de prières et de chant de pour se placer sous le regard du Christ
- > Une proposition de **déroulé d'une réunion** type (2H à 2H30)
- > Un long **tableau en 3 colonnes** qui, **partant des articles de la *Relatio Synodi*** (colonne de gauche) , décline celui-ci en deux niveaux de questions, celui de la colonne du milieu qui s'adresse à des groupes plus experts parce que participant déjà à un service d'église ou à un groupe de réflexion sur ces sujets, et celui de la colonne de droite qui s'efforce d'utiliser le langage habituel des chrétiens et de formuler ces notions sous forme de questions qu'ils se posent concrètement.

Le diaporama d'information sur le synode (Power Point).

Il comporte des liens vers des textes importants pouvant être appelés à partir du diaporama en fonction des questions et du public invité.

Brève liste de thèmes

sur lesquels il serait bon que se disent l'**expérience** des uns et des autres et que des **avis** se manifestent afin participer à la réflexion universelle.

Le mieux est ici de s'appuyer sur les chapitres dans lesquels sont rangés les paragraphes numérotés :

- **Les réalités actuelles du mariage et de la famille, le mariage civil, etc.** (§§ 22, 23, 62),
- **La préparation au mariage et la méconnaissance de la foi** (§§ 16, 36, 37, 39, 21, 41, 48),
- **Les procédures de nullité, conditions de leur utilité** (§ 48),
- **Les divorcés remariés et l'indissolubilité du mariage** (§§ 25, 26, 27),
- **Les divorcés remariés et l'Eucharistie, la communion spirituelle** (§§ 51, 52, 24, 53),
- **Nos familles et l'homosexualité** (§ 55),
- **La transmission de la foi aux enfants dans les familles recomposées** (§ 32).



Pour préparer cette soirée.

Le coordinateur ou le groupe organisateur peut utiliser ce kit comme un ensemble mis à sa disposition pour élaborer le type de soirée qu'il envisage de construire. Il serait bien que les organisateurs prennent connaissance des documents mis à leurs dispositions, en particulier du Diaporama et des questions au cours d'une réunion de préparation.

Le projet

Il peut s'agir d'une soirée unique qui sera davantage de l'information, mais qui doit donner aux personnes présentes le goût « de se mettre en route » lorsqu'elles découvriront que ces sujets les intéressent et qu'elles ont quelque chose à dire ...et que leur avis est attendu.

Ce peut être une première réunion, mais qui dès le départ est annoncée comme pouvant être suivie par d'autres, éventuellement plus approfondies sur les différentes thématiques.

On peut aussi dès le départ prévoir un ensemble cohérent de plusieurs rencontres, voire des petits groupes de travail sur des problématiques liées aux questions du synode.

Le déroulé propose un schéma type de réunion à adapter.

Dans les petits groupes

Dans tous les cas, il appartiendra au coordinateur d'assemblée de bien définir sa méthode pour le choix des questions débattues en petits groupes... afin qu'il n'y en ait pas trop, et que la discussion ne s'enlise pas dans des généralités... Le but est bien de rester dans le concret des thématiques choisies.

Il doit identifier des personnes qui seront les animateurs des petits groupes en leur expliquant, si ils n'ont pas l'habitude de le faire, les règles habituelles pour écouter, faire circuler la parole et rester le gardien de la bienveillance (voir le déroulé de la réunion), nommer un secrétaire et l'aider éventuellement dans sa tâche.

En particulier, il rappelle les 5 tentations que le pape François a identifiées dans son discours de clôture et qui risquent de stériliser les échanges.

Pour clore la soirée.

Ne pas oublier de prendre les adresses mail des participants pour leur envoyer les synthèses de tous les groupes, ainsi que la contribution finale ... pour proposer une autre rencontre, pour répondre à une question particulière ou pouvoir mettre en rapport des uns avec les autres grâce à cette liste pour ceux qui le souhaitent.

L'équipe organisatrice prépare la synthèse finale et transmet sa contribution aux instances de son choix.

Les cinq tentations qui ne doivent ni nous effrayer ni nous déconcerter ni nous décourager, (François, discours final du Synode)

- *La tentation du raidissement hostile (s'enfermer dans la lettre)*
- *La tentation de l'angélisme destructeur (s'attaquer aux symptômes et non aux causes)*
- *La tentation de transformer la pierre en pain pour rompre le jeûne long, lourd et douloureux*
- *La tentation de descendre de la croix (pour faire plaisir)*
- *La tentation de négliger le « depositum fidei » (se croire les propriétaires et non les gardiens)*



Propositions de prières et de chant de lancement:

Prions ensemble :

Ô Mère, aide notre foi !
Ouvre notre écoute à la Paroles, pour que nous
reconnaissons la voix de Dieu et son appel.
Eveille en nous le désir de suivre ses pas, en sortant
de notre terre et en accueillant sa promesse.
Aide-nous à nous laisser toucher par son amour, surtout dans les moments
de tribulations et de croix, quand notre foi est appelée à mûrir,
sème dans notre foi la joie du Ressuscité.
Rappelle-nous que celui qui croit n'est jamais seul ;
enseigne-nous à regarder avec les yeux de Jésus,
pour qu'il soit lumière sur notre chemin.
Et que cette lumière de la foi grandisse toujours en nous
jusqu'à ce qu'arrive ce jour, sans couchant,
qui est le Christ lui-même, ton fils, notre Seigneur !

*Pape François
(fin de "La Lumière de la Foi")*

Chant : Souffle imprévisible

Souffle imprévisible, Esprit de Dieu,
Vent qui fait revivre, Esprit de Dieu,
Souffle de tempête, Esprit de Dieu,
Ouvre nos fenêtres, Esprit de Dieu.

**R. Esprit de Vérité, brise du Seigneur,
Esprit de liberté, passe dans nos cœur (bis)**

Voix qui nous rassemble, Esprit de Dieu,
Cri d'une espérance, Esprit de Dieu,
Voix qui nous réveille, Esprit de Dieu,
Clame la nouvelle, Esprit de Dieu,

Paroles : Claude Bernard ; Musique : Jo Akepsimas
Commentaire : CNA N°688 - Revue Signes Musiques n°74 - CD Signes n°16

Prions ensemble :

Donne-nous, Seigneur ton Esprit saint,
Qu'Il vienne féconder l'ordinaire de nos vies.
Donne-nous, Seigneur, ton esprit de tendresse,
Pour compatir avec ceux qui souffrent,
Lorsqu'ils croisent notre chemin.
Donne-nous Seigneur, ton Esprit de patience,
Pour accompagner, a leur propre rythme,
Tous ceux qui font un bout de route avec nous ;
Donne-nous, Seigneur, ton Esprit de disponibilité,
Pour faire de la place aux tous petits,
Et prêter notre voix aux sans-voix.
Donne-nous, Seigneur, ton Esprit de discernement,
Pour savoir reconnaître, à travers les événements que nous vivons,
Ton immense amour, et ta présence à nos cotés.
Donne-nous, Seigneur, ton Esprit de paix,
Qu'Il soit la respiration de nos vies trépidantes,
Et qu'il nous aide à ne pas laisser la violence submerger nos vies.
Donne-nous, Seigneur, ton Esprit d'audace,
Pour oser dire une parole de justice lorsqu'elle est nécessaire
C'est si facile de se taire.
Donne-nous, Seigneur, ton Esprit de partage,
Pour que nous sachions faire découvrir à d'autres
Ce trésor que tu nous as fait connaître :
L'amour inconditionnel que tu portes à chacun d'entre nous.

Et n'oublions pas les paroles de notre pape François :

Parler sans crainte

Ecouter avec humilité

Accueillir avec un cœur ouvert

<http://aumonerie01.ccf.fr/spip.php?article449>



Proposition de déroulé...

<i>Temps indicatif</i>	<i>Temps cumulé</i>		<i>Matériel nécessaire</i>
5'	0'	Accueil	<i>Infusions, eau chaude, mandarines, chocolat, gâteaux secs, etc... en libre service sur une table à part.</i>
5'	10'	Rappel de l'objectif de la réunion : synode= <i>sun odos</i> , cheminer ensemble pour <u>écouter</u> ce que nous disent les pères synodaux, y <u>réagir</u> et <u>partager</u> nos réactions <u>en Eglise</u> (pour communication en paroisse, en diocèse, envoi à la CEF,...)	
5'	15'	Règles du jeu , questions, commentaires et adhésion du groupe : <i>« dialoguer n'est pas vouloir convaincre, c'est exposer son expérience et son point de vue avec pondération, c'est écouter l'autre avec bienveillance, quitte, peut-être, à faire évoluer son propre point de vue »</i> La parole ne peut être que libre, c'est-à-dire qu'on a le droit de ne pas être d'accord entre nous et de se le dire sans encourir de jugement, mais au contraire bénéficier d'une écoute intéressée, de la part des autres participants. ⇒ Rappel : le temps de l'écoute réciproque est distinct du temps du débat	
3'	18'	Courte prière pour mettre les travaux sous le regard du Seigneur et faire appel à l'Esprit Chant et/ou Musique ? <i>... Voir exemples de prières et de chant ci-dessus.</i>	
15'	33'	Projection du diaporama du Groupe du Vallon (fichier ppt)	<i>Ordinateur, éventuellement projecteur et écran, ou TV.</i>
5'	38'	Recueil de quelques réactions au diaporama	



10'	48'	<p>Choix des questions que le groupe va traiter :</p> <p>Soit une question, un paragraphe que toute l'assemblée traite (<i>donc la même dans chacun des petits groupes</i>)</p> <p>Ou bien chaque petit groupe s'empare d'une question différente prise dans la brève liste jointe, ou autre.</p> <p>Cette partie nécessite que le coordinateur de la réunion (qui peut être différent de la personne invitante) se soit approprié le cadre des questions, en particulier le texte final du synode.</p>	<p><i>Exemple : on présente une feuille de paper board avec les thèmes envisagés, chacun y note son nom en veillant à l'équilibre numéraire des groupes.</i></p>
4'	52'	Mise en place par petit(s) groupe(s) de discussion (max 8 personnes par petit groupe) :	
4'	56'	Présentation très très rapide de chacun des participants (30 secondes/participant). (nom, d'où on vient, statut de vie, engagements....)	
2'	58'	Choix d'un animateur du groupe qui veillera à ce que chacun puisse prendre la parole ... et sera « gardien de la bienveillance »	
2'	60'	Choix d'un secrétaire du groupe qui prendra les notes et qui rédigera le communiqué final à faire circuler en Eglise. Il sera le référent-détenteur de la production (écrite) du groupe	<i>Papiers, crayons, supports...</i>
45'	105'	<p>Discussion par petits groupes autour de la question retenue :</p> <ul style="list-style-type: none">• étape 1 : relecture des passages des textes synodaux concernant la problématique choisie• étape 2 : temps de l'écoute Chaque membre du groupe prend la parole en fonction de 1 à 4 ouvertures possibles :<ul style="list-style-type: none">- Qu'est-ce qui me plaît dans ce texte- Qu'est-ce qui ne me plaît pas ou me plaît moins- Qu'est-ce que je ne comprends pas- Par moi ou par des proches, quelle expérience concrète ai-je de la problématique choisie ?• Étape 3 : temps du débat• étape 4 : propositions éventuelles• étape 5 : synthèse et écriture du "communiqué" du petit groupe sous forme de questions puisqu'il s'agit d'ouvrir un dialogue en Eglise (vécus et/ou questions et/ou propositions).	



5'	110'	Recueil des travaux (écrits) et quelques commentaires (ce qui a été intéressant dans le petit synode qu'on vient de vivre...)	Liste des adresses mail de chacun – à fabriquer sur place ou à vérifier
5'	115'	Brève synthèse orale, conclusion, remerciements, explications des suites à donner (dont choix éventuel de se revoir pour traiter d'autres questions, ou pour analyser ensemble les textes de Vesco, Bonny, Kasper, Bacq... mis en ligne sur le site de la CCB-Lyon (www.ccb-l.com)).	
5'	120'	Un tour de table final peut permettre de dire ce qu'on pense de la réunion et "l'unique" chose que, moi, j'en attends.	
<p>Compilation des contributions, et leur communication (curé, doyen, évêque, pastorale familiale,...)</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Diocèse de Lyon : Pastorale familiale ou Père Patrick Rollin, 6 avenue Adolphe Max, 69005 Lyon• La Conférence des Evêques de France : 58, avenue de Breteuil, 75007 Paris• Le Conseil pontifical pour la famille Sa mission a été définie par la constitution apostolique <i>Pastor Bonus</i>, publiée en 1988. La commission est chargée de stimuler, promouvoir et coordonner les actions et études des différentes œuvres catholiques portant sur les domaines de la famille. Le Conseil publie régulièrement des documents disponibles sur le site du Vatican (voir par exemple le vade-mecum pour les confesseurs sur certains sujets de morale liés à la vie conjugale publié en 1997). Il a notamment publié un très important "Lexique des termes ambigus et controversés sur la Famille", "La Vie et les Questions éthiques", dont une traduction a été publiée en français. Le conseil est dirigé par un président assisté d'un secrétaire. Le président est un cardinal (ou a vocation à le devenir), le secrétaire est un évêque. Mgr Vincenzo Paglia est le président du Conseil depuis le 26 juin 2012, le secrétaire en est, depuis le 22 octobre 2009, Mgr Jean Laffitte. À cette date, 18 cardinaux ainsi que 7 archevêques et évêques constituent le « Comité de présidence », et 20 couples mariés de toutes les parties du monde sont membres du conseil. Ils sont assistés dans leur tâche par 40 « consultants » et un personnel de 15 « officiels » <i>Adresse postale: Piazza di San Calisto 16 00153 Roma - Téléphone : +39 0669887243 ; Fax: +39 0669887272 ; e-mail: pcf@family.va</i>• Le Conseil pontifical pour les laïcs Le cardinal polonais Stanislaw Rylko en est le président. Il est assisté d'un secrétaire, Mgr Joseph Clemens. Après le renouvellement de la composition du conseil par le pape François le 6 février 2014, le conseil compte quinze autres membres, évêques, prêtres et laïcs (hommes et femmes) qui se réunissent périodiquement, auxquels s'ajoutent treize consultants convoqués sur des questions spécifiques. <i>Adresse postale: Pontificio Consiglio per i Laici, Palazzo San Calisto - 00120 Città del Vaticano ; Téléphone: + 39 (0)6 698 69 300 ; Fax: + 39 (0)6 698 87 214 ; e-mail: pcpl@laity.va; Site Internet: www.laici.va</i>			



Questionnements de l'atelier sur le « Rapport final du Synode extraordinaire des évêques sur la famille »

Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
Les réalités matrimoniales et familiales		
<p>§22 : « le concile Vatican II a voulu exprimer sa considération pour le mariage naturel et pour les éléments valables présents dans les autres religions (cf. Nostra aetate, 2) »</p> <p>« La présence des semences du Verbe (cf. Ad gentes, 11) pourrait être également appliquée, à certains égards, à la réalité matrimoniale et familiale de nombreuses cultures et personnes non chrétiennes. Il existe donc des éléments valables aussi dans quelques formes extérieures au mariage chrétien – en tout état de cause fondé sur la relation stable et vraie d'un homme et d'une femme –, que nous estimons orientées, en tout cas, vers cela. »</p>	<p>a) Quelles sont les réalités matrimoniales et familiales pertinentes dans notre société occidentale que l'Eglise doit prendre en considération (mariage chrétien sacramentel, mariage chrétien non sacramentel, mariage civil, mariage coutumier, couples Pacsés, couples sans enfant, familles adoptives, familles recomposées après veuvage, familles recomposées après divorce, concubinage H/F avec ou sans enfant, familles monoparentales, «familles homoparentales»)?</p> <p>b) Doit-on considérer que familles homoparentales et concubinage H/H ou F/F, ne sont pas des réalités familiales ?</p> <p>c) Quelles sont pour chacune des réalités retenues les éléments valables et positifs que nous identifions ? Quels sont ceux qui nous semblent terrain d'évangélisation ?</p>	<p>d) Quelles sont les réalités matrimoniales et familiales dans notre société occidentale ?</p> <p>e) L'Eglise doit-elle toutes les prendre en considération ?</p> <p>f) Sinon quelles différences faisons-nous entre elles ? (p.m. pour l'animateur : mariage chrétien sacramentel, mariage chrétien non sacramentel (*), mariage civil, mariage coutumier, couples Pacsés, couples sans enfants, familles naturelles, familles adoptives, familles recomposées après veuvage, familles recomposées après divorce, concubinage H/F avec ou sans enfant, familles monoparentales, familles homoparentales,...) (*) mariage non sacramentel = mariage à l'église entre un baptisé et un non baptisé</p>
<p>§§23, 62 : « La Sainte famille de Nazareth en est le modèle admirable, à l'école de laquelle on comprend la nécessité d'avoir une discipline spirituelle, si l'on veut suivre l'enseignement de l'Évangile et devenir disciples du Christ » (Paul VI, Discours à Nazareth, 5 janvier 1964)</p>	<p>g) Comment éviter de tomber dans le piège de l'image d'Epinal bien connue de la Sainte Famille, et de montrer que le « modèle » est de mettre Dieu au cœur de la vie quotidienne, de ses difficultés et de ses crises ?</p>	<p>h) Qu'évoque pour vous l'image de la Sainte Famille ?</p> <p>i) Est-ce que l'image de la Sainte Famille n'est pas piégée, assimilable au « modèle « de la bourgeoisie du début du XXème siècle » ? Comment mettre en avant que le « modèle » rapporté par l'Évangile porte en lui la suspicion d'adultère, l'adoption, la précarité, l'émigration, la fugue ou la rébellion d'un enfant, le deuil, le veuvage, la folie ou le handicap d'un membre de la famille, la déchéance sociale, la mort et autres situations ou accidents de la vie ?</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
Préparation au mariage		
<p>§§36, 37, 39 « <i>Le mariage chrétien est une vocation devant être accompagnée d'une préparation adéquate dans un parcours de foi, après un discernement mûr. Il ne doit pas être considéré uniquement comme une tradition culturelle ou une exigence sociale ou juridique</i> »</p> <p>« <i>la nécessité d'un renouveau radical de la pratique pastorale</i> » « <i>un engagement plus grand de toute la communauté chrétienne pour la préparation des futurs époux au mariage</i> »</p> <p>« <i>l'ancrage de la préparation au mariage dans le parcours d'initiation chrétienne, en insistant sur le lien du mariage avec le baptême et les autres sacrements. Il a également été mis en évidence le besoin de programmes spécifiques, pour la préparation d'un prochain mariage, qui soient une véritable expérience de participation à la vie ecclésiale et approfondissent les différents aspects de la vie familiale.</i>»</p> <p>§21 [...] dans la foi, il est possible d'assumer les biens du mariage comme des engagements plus faciles à garantir par la grâce du sacrement</p>	<p>a) Comment prendre en compte le fait que dans de nombreuses paroisses un grand nombre de fiancés n'ont aucune pratique religieuse, n'ont pas été catéchisés, ne viennent pas demander un sacrement, notion qu'ils ignorent (80% environ) et que pour un bon nombre (40% environ), l'un des deux n'est pas baptisé, et dans ce dernier cas le mariage n'est pas sacramentel?</p> <p>b) N'y a-t-il pas lieu de faire une célébration (bénédiction) qui ne soit pas un sacrement ?</p> <p>c) Est-il cohérent et honnête de ne pas dire la différence en fonction des situations lors de la préparation ?</p> <p>d) Est-il cohérent de dissuader de célébrer le mariage au cours d'une Eucharistie en particulier du fait que les fiancé n'ont pas d'initiation chrétienne (eucharistie, confirmation) et cependant de maintenir que les époux sont les ministres du sacrement?</p> <p>e) Est-il cohérent de permettre de célébrer le mariage en dehors d'une Eucharistie (en particulier du fait que les fiancés n'ont pas d'initiation chrétienne ou de pratique religieuse) alors que la discipline écarte de l'Eucharistie ceux qui ont une vie conjugale hors mariage valide?</p>	<p>f) Est-il pertinent que les futurs époux ne rencontrent pas de couples pendant leur préparation et voient seulement un prêtre 2 ou 3 fois ?</p> <p>g) Le mariage à l'église entre un baptisé et un non baptisé n'est pas sacramentel : comment en informer les couples concernés ? Qu'est-ce que cela change pour eux ?</p> <p>h) Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle des mariages non-sacramentels ?</p> <p>i) Doit-on envisager une préparation plus substantielle qui « approfondisse les différents aspects de la vie familiale et la participation à la vie ecclésiale » ? Doit-elle être obligatoire ? Doit-on dissuader du mariage sacramentel ceux qui ne sont pas suffisamment formés ?</p> <p>j) Sinon comment justifier de laisser s'embarquer dans cette aventure ceux qui sont immatures sur un plan (humain) ou l'autre (religieux) ?</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
<p>§§ 41, 48 « la pastorale, s'efforce de saisir les éléments positifs présents dans le mariage civil et, compte tenu des différences, dans les concubinages »</p> <p>« la possibilité d'accorder de l'importance au rôle de la foi des futurs époux en ce qui concerne la validité du sacrement du mariage »</p>	<p>a) Le mariage civil ayant des éléments positifs pourquoi ne pas reconnaître sa validité entre des baptisés qui ne peuvent pas ou ne veulent pas en reconnaître la dimension sacramentelle ? Pourquoi les pousser à un mariage sacramentel dont ils ne mesurent pas la portée ?</p> <p>b) N'y a-t-il pas lieu de faire une célébration (bénédiction) qui ne soit pas un sacrement ?</p> <p>c) N'y a-t-il pas incohérence à ce que le mariage civil des non baptisés soit valide au nom de la loi naturelle et le mariage civil des baptisés invalide dans les mêmes circonstances ?</p>	<p>d) Doit-on obliger les futurs époux à suivre un parcours catéchétique de durée adaptée à leur connaissance/méconnaissance avant de les admettre au mariage ?</p> <p>e) S'il s'agit de reconnaître les aspects positifs de l'amour d'un H et d'une F, pourquoi, dans le cadre de l'évangélisation, l'Eglise ne pourrait-elle pas « célébrer » une prière (bénédiction) des couples non baptisés, des baptisés mariés civils, des concubins ou des divorcés remariés qui le demandent ?</p> <p><i>p.m. : pour l'animateur : vérifier si les participants pensent que le mariage célébré sans la messe (Eucharistie) est sacramentel ou pas.</i></p>
<p>§16 La famille et le mariage ont été rachetés par le Christ (cf. Ep 5, 21-32), restaurés à l'image de la Sainte Trinité, mystère dont découle tout amour véritable. L'alliance sponsale, inaugurée avec la Création et révélée dans l'histoire du salut, reçoit la pleine révélation de sa signification dans le Christ et dans son Eglise. Par le Christ et à travers l'Eglise, le mariage et la famille reçoivent la grâce nécessaire pour témoigner de l'amour divin et vivre la vie de communion. L'Evangile de la famille traverse l'histoire du monde dès la création de l'homme à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. Gn 1, 26-27) jusqu'à l'accomplissement du mystère de l'alliance dans le Christ à la fin des siècles avec les noces de l'agneau (cf. Ap 19, 9; Jean-Paul II, catéchèses sur l'amour humain).</p>	<p>a) L'image prise par St Paul dans son épître aux Ephésiens (Ep 5,21-33) est une allégorie : Comment justifier et expliquer qu'elle doit être "absolutisée", assimilée au sacrement de la nouvelle alliance et transformée en quasi dogme ?</p> <p>b) Les notions de « témoignage (seulement) de l'amour divin », « de mystère qui s'accomplit dans l'histoire », d'époux seulement « comme consacrés », ne contiennent-elles pas l'affirmation des limites humaines et que « Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné (Mt 19,11) » ?</p> <p>c) La notion « d'accomplissement du mystère de l'alliance dans le Christ à la fin des siècles avec les noces de l'agneau » ne concerne-t-elle pas tous les baptisés ? Pourquoi faire obstacle à une deuxième démarche après un échec de la première ?</p>	<p>f) N'observe-t-on pas que dans de nombreux cas la deuxième union est plus « signe de l'amour divin » que la première ?</p> <p>g) Est-ce que les fiancés qui demandent à se marier à l'église demandent un mariage chrétien et sont conscients de devenir « comme consacrés » à être signe de l'amour divin et signe de l'amour du Christ pour l'Eglise ?</p> <p>h) N'y aurait-il pas lieu de prévoir un mariage bénédiction de la relation conjugale à la place d'un mariage sacramentel en fonction de la demande et de la formation des intéressés ?</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
<p>§18 « Il a qualifié le mariage de communauté de vie et d'amour (cf. <i>Gaudium et spes</i>, 48), en plaçant l'amour au centre de la famille »</p> <p>« les époux sont comme consacrés et, par une grâce spécifique, ils édifient le corps du Christ et constituent une Église domestique (cf. <i>Lumen gentium</i>, 11). »</p>	<p>d) Quand la communauté de vie et d'amour a disparue du fait de la séparation, quel est le témoignage du mariage ainsi privé de l'une de ses fins essentielles?</p> <p>e) Comment admettre que ceux qui sont « comme consacrés pour créer une Église domestique » n'aient aucune formation à la hauteur de cette mission, surtout quand leur initiation chrétienne est incomplète ou lacunaire ?</p>	
Procédures de nullité		
<p>§48 « la nécessité de rendre les procédures de reconnaissance des cas de nullité du mariage plus accessibles, moins pesantes, et si possible, totalement gratuites. »</p> <p>« pouvoir se passer de l'obligation de la double sentence conforme; d'ouvrir une voie administrative sous la responsabilité de l'évêque diocésain; d'entamer un procès simplifié dans les cas de nullité notoire. »</p> <p>« Néanmoins, certains pères se sont dits opposés à ces propositions parce qu'elles ne garantiraient pas un jugement fiable. Il a été rappelé que dans tous ces cas de figure, il s'agit d'établir la vérité sur la validité du lien. »</p> <p>« il faudrait considérer la possibilité de mettre en relief... le rôle de la foi des deux personnes... entre baptisé tous les mariages valides sont sacrements »</p>	<p>a) Est-il cohérent de défendre la dignité du sacrement de mariage et son indissolubilité et d'en décider la nullité par procès simplifié ou évaluation administrative formelle ou subjective ?</p> <p>b) Comment prendre en compte la réalité du vécu conjugal et parental des personnes et de leurs enfants quand il s'agit en fait d'une évaluation de la validité du consentement à l'origine ? En particulier pour des histoires conjugales de dizaines d'années avec des enfants ?</p> <p>c) Dans les cas d'immaturation, pourquoi résoudre à posteriori une situation qu'une préparation au mariage attentive et soignée aurait pu révéler et éventuellement résoudre ?</p> <p>d) Présenter ce recours comme un moyen de ré-accès aux sacrements n'est-il pas un dévoiement de l'objet de la reconnaissance qui porte sur la validité du consentement à l'origine et la possibilité d'un nouveau mariage (sacramentel)?</p> <p>e) Est-il approprié qu'une décision juridique sur la validité d'un acte humain décide à posteriori l'inexistence de la grâce du sacrement ?</p>	<p>f) Est-il pertinent et raisonnable de prononcer la nullité d'un mariage qui a duré plus d'une dizaine d'années avec plusieurs enfants ?</p> <p>g) Quel peut être le sentiment et la situation des enfants dont le mariage des parents est reconnu nul ?</p> <p>h) Quelles conditions vis-à-vis de la famille recomposée et de l'ex-conjoint la reconnaissance de nullité devrait imposer aux intéressés ?</p> <p>i) Est-il pertinent et juste que celui (celle) qui a divorcé et s'est remarié(e) civilement plusieurs fois puisse, en obtenant la nullité de son premier mariage, se marier une nouvelle fois à l'Église ?</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
Divorcés remariés et autres situations conjugales		
<p>§§25, 26, « <i>L'Église se tourne avec amour vers ceux qui participent à sa vie de manière incomplète, en reconnaissant que la grâce de Dieu opère aussi dans leur vie, en leur donnant le courage d'accomplir le bien, pour prendre soin l'un de l'autre et être au service de la communauté dans laquelle ils vivent et travaillent.</i> »</p> <p>« Ces fidèles, qui font partie de l'Église, nécessitent une attention pastorale miséricordieuse et encourageante, en faisant la distinction, de manière appropriée, entre les situations. »</p> <p>« Prendre soin de ces personnes ne représente pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage à propos de l'indissolubilité du mariage. »</p> <p>§27 À cet égard, une nouvelle dimension de la pastorale familiale consiste à prêter attention à la réalité des mariages civils entre un homme et une femme, aux mariages traditionnels et, compte tenu des différences, également aux concubinages.</p>	<p>a) Peut-on (et comment) justifier que la question d'un accès aux sacrements et la question de la construction d'une nouvelle union soient complètement liées ?</p> <p>b) Ne doit-on pas dissocier les deux questions, d'autant plus que l'aspect peccamineux du divorce (au centre de la controverse entre Jésus et les pharisiens Mc 10, Mt 19) concerne toute personne divorcée, remariée ou non et a pu trouver son chemin de réconciliation et d'absolution dans l'accès aux sacrements de la période de solitude après le divorce (FC 83 concernant les personnes divorcées non-remariées)?</p> <p>c) Les papes Jean Paul II et Benoît XVI ont clairement dit que les personnes divorcées et remariées n'étaient pas excommuniées et faisaient partie de l'Église (FC 84 et SCar 29), pourquoi continuer à utiliser l'image prise par St Paul dans son épître aux Ephésiens (Ep 5,21-33) qui est une allégorie pour en faire un quasi dogme applicable à la communion sacramentelle?</p> <p>d) Comment comprendre que la discipline s'applique indifféremment à tous, tels que celui (celle) qui a été abandonné, qui a du partir suite à une maltraitance, qui n'a pas divorcé mais a épousé un divorcé, etc...et qu'aucune notion d'imputabilité, de responsabilité ou de circonstances atténuantes ne soit prise en compte ?</p> <p>e) L'Église admet déjà la séparation de corps avec maintien du lien, c'est-à-dire dispense de la communauté de vie et d'amour pourtant fins</p>	<p>l) Lorsqu'un couple se sépare, est-ce toujours celui qui part qui est le plus responsable ?</p> <p>m) Lorsqu'un de vos grands enfants vit « l'enfer » dans son couple, n'êtes-vous pas soulagés lorsqu'il (elle) parvient à quitter cette situation destructrice pour lui et les enfants ?</p> <p>n) Si un de vos enfants a divorcé et est resté seul(e) quelques temps, n'espérez-vous pas qu'il retrouve le bonheur éventuellement en « refaisant sa vie » ?</p> <p>o) Pensez-vous que la discipline de l'Église concernant les sacrements empêche les couples chrétiens de divorcer ?</p> <p>p) Peut-on (et comment) justifier que la question d'un accès aux sacrements et la question de la construction d'une nouvelle union sont complètement liées ou peut-on dissocier les deux questions ?</p> <p>q) Pourquoi établir un lien si étroit entre le sacrement de mariage (qui n'est pas le sacrement de la nouvelle alliance) et l'Eucharistie en cas d'échec et ne pas considérer de la même manière un lien très étroit entre le sacrement de l'ordre et l'Eucharistie en cas d'abandon de l'état clérical ?</p> <p>r) Pourquoi donner pour l'accès aux sacrements une importance exceptionnelle irrémédiable au mariage civil (au concubinage) et non au divorce lui-même alors qu'aucune valeur du mariage civil des baptisés n'est reconnue ?</p> <p>s) La notion de situation objective de péché n'est-elle pas applicable à bien d'autres situations comme par exemple les militaires qui sont au service de</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
	<p>essentielles du mariage chrétien et de la vie conjugale (Code de droit canonique CIC 83 cc. 1151-1154). De la même manière qu'un prêtre, qui a quitté l'état clérical mais reste lié par son sacrement de l'ordre, va pouvoir se marier et se marier à l'Eglise, ne peut-on considérer qu'une personne soit libérée de l'état conjugal avec son conjoint (mariage état de vie), restant lié par son engagement initial (mariage engagement) et autorisée, le cas échéant, à un état conjugal non sacramentel avec un nouveau conjoint.</p> <p>f) Trouvons nous normal que la discipline s'applique indifféremment à tous, tels que celui (celle) qui a été abandonné, qui a du partir suite à une maltraitance, qui n'a pas divorcé mais a épousé un divorcé, etc.. ?. Le comprenons-nous ?</p> <p>g) Comprendons nous que le mariage religieux soit unique et que l'on ne puisse pas se remarier à l'Eglise ?</p> <p>h) Comprendons nous que si des baptisés se marient seulement civilement et divorcent, ils pourront se marier à L'Eglise sans problème ?</p> <p>i) Comprendons nous que si des non-baptisés se marient civilement et divorcent, ils ne pourront ni l'un ni l'autre se marier à L'Eglise avec un baptisé ?</p> <p>j) Comprendons nous que le remariage civil (ou le concubinage) après un divorce puisse être une exclusion de tous les sacrements et ne jamais recevoir le pardon ?</p> <p>k) Comprendons nous que les prêtres qui ont quitté l'état clérical puissent se marier et se marier à l'Eglise tout en restant prêtres ?</p>	<p>meurtres potentiels ou les participants à des organismes financiers spéculatifs au service de l'argent et non de Dieu ?</p> <p>t) Quelles pistes ou suggestions à proposer, plus qu'à imposer, pour un chemin vers un réaccès aux sacrements qui respecte les notions d'imputabilité et de responsabilité ?</p> <p>u) Peut-on (et comment) justifier que la question d'un accès aux sacrements et la question de la construction d'une nouvelle union sont complètement liées ou peut-on dissocier les deux questions ?</p> <p>v) Pourquoi établir un lien si étroit entre le sacrement de mariage (qui n'est pas le sacrement de la nouvelle alliance) et l'Eucharistie en cas d'échec et ne pas considérer de la même manière un lien très étroit entre le sacrement de l'ordre et l'Eucharistie en cas d'abandon de l'état clérical ?</p> <p>w) Pourquoi donner pour l'accès aux sacrements une importance exceptionnelle irrémédiable au mariage civil (au concubinage) et non au divorce lui-même alors qu'aucune valeur du mariage civil des baptisés n'est reconnue ?</p> <p>x) La notion de situation objective de péché n'est-elle pas applicable à bien d'autres situations comme par exemple les militaires qui sont au service de meurtres potentiels ou les participants à des organismes financiers spéculatifs au service de l'argent et non de Dieu ?</p> <p>y) Quelles pistes ou suggestions à proposer, plus qu'à imposer, pour un chemin vers un réaccès aux sacrements qui respecte les notions d'imputabilité et de responsabilité ?</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
<p>§§51, 52 « Prendre soin de ces personnes ne représente pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage à propos de l'indissolubilité du mariage. »</p> <p>« Il a été réfléchi à la possibilité pour les divorcés remariés d'accéder aux sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. Un certain nombre de pères synodaux se sont maintenus en faveur de la discipline actuelle en vertu de la relation constitutive existant entre la participation à l'Eucharistie et la communion avec l'Église, et son enseignement sur l'indissolubilité du mariage. D'autres se sont exprimés en faveur d'un accueil non généralisé à la table eucharistique, dans certaines situations particulières et à des conditions bien précises, surtout quand il s'agit de cas irréversibles et liés à des obligations morales envers les enfants qui viendraient à en souffrir de manière injuste. L'éventuel accès aux sacrements devrait être précédé d'un chemin pénitentiel sous la responsabilité de l'évêque diocésain. La question doit encore être approfondie, en tenant bien compte de la distinction entre la situation objective de péché et les circonstances atténuantes, étant donné que « L'imputabilité et la responsabilité d'une action peuvent être diminuées voire supprimées » par divers facteurs psychiques ou sociaux » (Catéchisme de l'Église catholique, n. 1735). »</p>		<ul style="list-style-type: none">a) Quelles pistes ou suggestions à proposer pour un chemin vers une reconnaissance de la nouvelle union sans effacer le vécu de la première union et ses fruits ?b) Les personnes divorcées ont-elles accès aux sacrements ?c) Les personnes divorcées et remariées ont-elles accès aux sacrements ?d) Les personnes divorcées et vivant en concubinage ont-elles accès aux sacrements ?e) Une personne célibataire (non divorcée) qui épouse une personne divorcée a-t-elle accès aux sacrements ?f) Peut-on (et comment) justifier que les personnes divorcées-remariées n'aient pas accès à l'Eucharistie ?g) Peut-on (et comment) justifier que les personnes divorcées-remariées n'aient pas accès au sacrement du pardon ?h) Peut-on (et comment) justifier que les personnes divorcées-remariées n'aient pas accès au sacrement des malades ?i) Peut-on (et comment) justifier que les personnes divorcées-remariées n'aient pas accès à la confirmation, voire au baptême si elles sont catéchumènes ?j) Doit-on considérer que la situation des personnes divorcées remariées est scandaleuse/choquante dans notre société occidentale ?k) Doit-on considérer que la situation des personnes



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
<p>§24 [...] sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique, il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour.</p>		<p>divorcées remariées est plus scandaleuse/choquante ou moins scandaleuse/choquante que le mariage d'un prêtre qui a quitté l'état clérical ?</p> <p>l) Quelles pistes ou suggestions à proposer pour un chemin vers un réaccès aux sacrements qui paraisse juste et raisonnable ?</p> <p>m) Quelles pistes ou suggestions à proposer pour un chemin vers une reconnaissance de la nouvelle union?</p> <p>n) Si l'Eglise propose un chemin de réaccès aux sacrements pour les couples chrétiens divorcés remariés, pensez-vous que cela :</p> <ul style="list-style-type: none">• Attaquerait le principe d'indissolubilité du mariage• Dévaloriserait votre participation à l'Eucharistie• Serait perçu comme une capitulation de l'Eglise devant le monde séculier• Elargirait et souderait la communauté• Ferait revenir des personnes éloignées de l'Eglise• Donnerait une image de miséricorde de notre Eglise
<p>§53 Certains pères ont soutenu que les personnes divorcées remariées ou vivant en concubinages pouvaient recourir utilement à la communion spirituelle. D'autres pères se sont demandé pourquoi, alors, elles ne pouvaient accéder à la communion sacramentelle.</p>	<p>a) Si les personnes divorcées remariées peuvent recourir à la communion spirituelle, c'est donc le seul geste de recevoir la communion par le Corps du Christ qui leur est interdit ? Quelle est donc la différence entre communion spirituelle et communion sacramentelle ?</p> <p>b) S'il n'y a pas de différence de fond, quelle est</p>	<p>c) La communion spirituelle est-elle une notion que vous connaissez ?</p> <p>d) Pratiquez-vous la communion spirituelle ?</p> <p>e) Quelle différence voyez-vous entre communion spirituelle et communion sacramentelle ?</p> <p>f) Qu'est-ce qui peut justifier de permettre aux</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
	alors la justification d'une telle pratique ? Pourquoi l'imposer aux seules irrégularités en matière matrimoniale ? et pas aux autres irrégularités ou ruptures de la vie chrétienne en général ?	personnes divorcées remariées ou aux concubins l'une et pas l'autre ?
Homosexualité		
<p>§55 <i>Certaines familles font l'expérience d'avoir au sein d'elles-mêmes des personnes avec une orientation homosexuelle.[...] « Il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille ». Néanmoins, les hommes et les femmes à tendance homosexuelle doivent être accueillis avec respect et délicatesse. « À leur égard, on évitera toute marque de discrimination injuste »</i></p>	<p>a) Quel accompagnement pouvons-nous proposer aux personnes avec une orientation homosexuelle engagées dans une union stable et désireuses d'accompagnement spirituel sans nier la réalité et la dignité de leur identité ?</p> <p>b) Limiter l'accueil des personnes avec une orientation homosexuelle à un accueil individuel (qui reste à définir) et ne pas prendre en compte la relation stable, voire le soin des enfants qu'ils éduquent n'est-ce pas nier une situation familiale et de fait faire une discrimination injuste ?</p> <p>c) Exclure des hommes à tendance homosexuelle du sacerdoce ne constitue-t-il pas une discrimination injuste, étant donné que l'obligation de célibat et de continence sexuelle de la discipline latine s'applique et que les risques de « dérapage » ne sont pas plus grands que pour un homme à tendance hétérosexuelle ?</p>	<p>d) Doit-on considérer que familles homoparentales et concubinage H/H ou F/F ne sont pas des réalités familiales ?</p> <p>e) Un couple homosexuel avec enfants est-il une famille ? et un couple sans enfant ?</p> <p>f) Peut-on justifier que les hommes à tendance homosexuelle soient exclus du sacerdoce ? Est-ce souhaitable ?</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
Les enfants		
<p>§32 « C'est pourquoi une conversion missionnaire est demandée à toute l'Église : il ne faut pas se limiter à une annonce purement théorique et détachée des problèmes réels des personnes. Il ne faut jamais oublier que la crise de la foi implique une crise du mariage et de la famille et que, par conséquent, la transmission de cette même foi des parents aux enfants a souvent été interrompue. »</p> <p>§47 « De même, il faut toujours souligner qu'il est indispensable de prendre en charge, de manière loyale et constructive, les conséquences de la séparation ou du divorce sur les enfants, qui dans tous les cas sont les victimes innocentes de la situation. »</p> <p>§§61,62 « L'un des défis fondamentaux face auxquels se trouvent les familles d'aujourd'hui est certainement celui de l'éducation, rendu plus difficile et complexe par la réalité culturelle actuelle » « les parents peuvent largement choisir le type d'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants en fonction de leurs convictions. »</p> <p>« Aujourd'hui encore plus qu'hier, dans les situations complexes comme dans les plus ordinaires, il lui est demandé de soutenir les parents dans leur tâche éducative [...] vécus à la lumière de l'Évangile »</p>	<p>a) Sachant l'importance du témoignage de vie dans l'éducation, comment les parents peuvent-ils éduquer et guider vers la compréhension et la pratique sacramentaire les enfants quand eux-mêmes sont écartés des sacrements ?</p> <p>b) Quelles alternatives pouvons-nous proposer aux enfants en âge de recevoir une éducation chrétienne et qui n'ont pas accès au catéchisme pour des raisons socio-culturelles ?</p> <p>c) Sans alourdir une préparation parfois ressentie comme contraignante par des familles éloignées de l'Église, quels liens tisser avec la Pastorale Familiale ?</p>	<p>d) Est-il juste ou souhaitable d'écarter de la catéchèse des enfants des parents du fait de leur situation matrimoniale irrégulière (divorcés, divorcés remariés, concubins) ?</p> <p>e) Doit-on, dans l'enseignement confessionnel, imposer des cours sur le phénomène religieux et les diverses religions ?</p> <p>f) Doit-on, dans l'enseignement confessionnel, imposer des cours sur la doctrine de l'Église ?</p> <p>g) Doit-on, dans l'enseignement confessionnel, rendre obligatoire la catéchèse ?</p> <p>h) Doit-on, dans l'enseignement confessionnel, proposer des préparations aux sacrements (première communion, confirmation) ?</p> <p>i) Doit-on, dans l'enseignement confessionnel, imposer/proposer des formations à la vie affective et sexuelle ?</p> <p>j) Est-il normal ou souhaitable que les parents divorcés remariés ne puissent pas partager l'Eucharistie avec leurs enfants le jour de leur première communion ou d'un événement familial important (baptême, confirmation, mariage, ordination, funérailles) ?</p> <p>k) Est-il souhaitable que les parents divorcés remariés ne puissent pas montrer l'exemple de la pratique des sacrements à leurs enfants ?</p> <p>l) Comment expliquer à ses enfants que l'Église de Jésus qu'ils commencent à connaître ne trouve pas ses parents dignes de communier ?</p>



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
Les familles en grande précarité		
<p>§6 « Il en est ainsi également de la pauvreté croissante et de la précarité en matière de travail, parfois vécue comme un véritable cauchemar, ou d'une fiscalité trop lourde qui n'encourage certainement pas les jeunes à se marier. Souvent, les familles se sentent abandonnées en raison du désintéret et du peu d'attention dont les institutions font preuve à leur égard ».</p> <p>§11 « Il faut accueillir les personnes avec leur existence concrète, savoir les soutenir dans leur quête, encourager le désir de Dieu et la volonté de se sentir pleinement partie intégrante de l'Église, même chez ceux qui ont fait l'expérience de l'échec ou se trouvent dans les situations les plus disparates. »</p>		a) Comment nos communautés peuvent-elles les accompagner et leur faire découvrir les trésors d'amour qu'elles développent et ne peuvent parfois nommer ?
Les personnes seules-Les célibataires		
<p>§6 « L'une des plus grandes pauvretés de la culture actuelle est la solitude, fruit de l'absence de Dieu dans la vie des personnes et de la fragilité des relations. »</p> <p>§47 « Une attention particulière sera prêtée à l'accompagnement des familles monoparentales, et une aide spéciale sera accordée aux femmes qui doivent porter seules la responsabilité de la maison et de l'éducation des enfants »</p>		a) Quelles propositions faire pour qu'ils se sentent partie prenante d'une famille et de sa pastorale ?



Rapport final : référence d'article	Questions que pose l'atelier à nos évêques suite à la lecture du rapport final	Guide de l'animateur : questions pratiques pour guider la réflexion en fonction de la composition du groupe
La transmission de la vie		
<p>§58 « Il faut redécouvrir le message de l'Encyclique <i>Humanae Vitae</i> de Paul VI, qui souligne le besoin de respecter la dignité de la personne dans l'évaluation morale des méthodes de régulation des naissances. L'adoption d'enfants, orphelins et abandonnés, accueillis comme ses propres enfants, est une forme spécifique d'apostolat familial (cf. <i>Apostolicam Actuositatem</i>, 11), plusieurs fois rappelée et encouragée par le magistère (cf. <i>Familiaris Consortio</i>, 41 ; <i>Evangelium Vitae</i>, 93). »</p>	<p>a) Comment promouvoir le dialogue avec les sciences et les technologies biomédicales de façon à ce que soit respectée l'écologie humaine de l'engendrement ?</p>	